



2^{ème} série de réunions publiques relative à la révision du PLU 3.1

Compte rendu de la réunion publique
du **21 janvier 2013**
à **Parempuyre**

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	Introduction de Madame la Maire	4
1.3.	Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal.....	4
1.4.	Présentation de la carte « ville en projet »	4
2.	Contributions des participants.....	5
2.1.	Les éléments du projet qui conviennent.....	5
2.2.	Les éléments du projet qui ne conviennent pas.....	5
2.3.	Les éléments complémentaires à prendre en compte	6
2.4.	Les questionnements posés par les participants	7
3.	Conclusion de Madame la Maire	8

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une cinquantaine de personnes s'est réunie à Parempuyre le 21 janvier 2013, pour prendre connaissance de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter du projet décliné au niveau communal.

Après un discours introductif de Madame la Maire, Christine Volpilhac, responsable du service planification urbaine au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison locale en s'appuyant sur un document de travail, la carte « ville en projet » de Parempuyre.

Charlotte Zuckmeyer de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette deuxième réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme 3.1 depuis la première série de réunions publiques communales qui avait eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout de permettre aux participants de donner leurs avis sur le projet de PLU 3.1 décliné au niveau communal.

Comment débat-on ?

Le débat s'instaure par le biais de tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette deuxième session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

1.2. Introduction de Madame la Maire

Madame la Maire, madame de François, accueille les participants en les remerciant de leur présence et de leur souhait de venir partager sur l'avancement du PLU 3.1. Elle insiste sur la prise en compte nécessaire des avis et propositions de la population dans le projet.

Elle précise, ensuite, que les projets de chaque commune de la CUB doivent s'intégrer dans le PLU communautaire. Le projet partagé doit être, avant tout, la recherche de l'équilibre entre l'envie, le besoin d'espace et le développement urbain, dans un objectif de modération et de lutte contre l'étalement urbain.

1.3. Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

1.4. Présentation de la carte « ville en projet »

La commune de Parempuyre, compte aujourd'hui 8 055 habitants, elle a accueilli plus de 500 nouveaux habitants entre 2009 et 2010. Pour Madame la Maire, l'important est d'accompagner l'évolution de la ville afin que chacun puisse trouver sa place. Pour cela, il faut veiller aux besoins de tous, notamment concernant les logements. Au regard de la loi SRU, il manque 374 logements sociaux à Parempuyre pour atteindre les 20%, imposés par la loi.

La volonté de la mairie est d'y répondre en gardant cette ville verte, solidaire et sereine, à l'entrée du Parc des Jalles tout y en construisant la ville du ¼ d'heure avec le Tram-Train du Médoc. Cela représente un vrai défi. Parempuyre, c'est la ville à la campagne, la douceur champêtre. Tout une partie du territoire est non constructible (zone inondable), c'est un poumon vert pour la ville, mais aussi pour la CUB. Madame la Maire souhaite son ouverture au public maîtrisé et ajoute qu'il est important pour la municipalité de préserver l'agriculture de proximité.

Par ailleurs, Madame de François constate qu'il y a de plus en plus de demandes de permis de construire sur la commune. Par exemple, le secteur de Landegrand où l'on divise des terrains en 2 ou 3 lots. Il est nécessaire d'encadrer cette tendance. De plus la commune a, également, des espaces non urbanisés au sein des zones déjà bâties appelés "dents creuses". Aujourd'hui, Parempuyre est la commune où il y a le plus de permis de construire déposés sur le quadrant nord-ouest de La Cub.

Exemple de projets :

- Le projet « Fontanieu », est difficile car il est nécessaire d'y préserver un équilibre entre la nature et le développement de la ville.
- La zone du centre ville : mise en place de « sursis à statuer » pour encadrer et ralentir l'urbanisation,

Il est essentiel de prendre en compte que ces différents projets induisent de nouveaux besoins en services urbains et équipements publics pour la population. Au-delà même du besoin généré par une opération comme « Fontanieu », il est nécessaire de répondre à l'accroissement du besoin en équipement scolaire.

C'est un autre défi de garder une culture de la proximité sur le territoire communal, qui passera par une ville du quart d'heure. Cette vision doit s'inscrire dans le PLU 3.1.

2. Contributions des participants

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les avis des participants sur le projet présenté ainsi que les éléments complémentaires à prendre en compte. Les termes employés sont des « verbatim » extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Suite à la déclinaison du projet à l'échelle communale, qui vient de vous être présentée, quels éléments du projet vous conviennent ? Pourquoi ?
- Quels éléments ne vous conviennent pas ? Pourquoi ?
- Compte tenu de la singularité du territoire, quels sont les éléments complémentaires qui vous paraissent importants à prendre en compte ? (en termes d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, de développement économique...)

2.1. Les éléments du projet qui conviennent

Les participants ont adhéré :

- o au projet dans sa globalité, il est cohérent.
- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o A la volonté de densification du centre-ville, permettre l'identité du centre (respect des formes d'habitat, maximum R+2)
 - o A la volonté de construire du logement social mais sans morcellement de terrains,
- **Les déplacements**
 - o A la volonté d'amélioration des transports en commun sur le territoire communal,
- **La nature et le cadre de vie**
 - o La volonté de préserver les zones naturelles autour du bourg et des corridors.

2.2. Les éléments du projet qui ne conviennent pas

Les participants n'adhèrent pas :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o Au fait que ne soit pas évoquée la nécessité de dynamiser le centre ville : réaménagement, notamment, de la Halle afin de la rendre vivante et accueillante.
- **Les déplacements**
 - o Au fait que le tram-train n'arrive pas jusqu'à Parempuyre dès la prochaine extension du réseau, il s'arrête à Blanquefort.
 - o A la gestion de la circulation : Saturation des voies de transit sur Parempuyre aux heures de pointes, mais aussi de la rocade, des boulevards et des quais : proposition de créer un nouveau pont sur la rocade pour faciliter le transit,

- Aux réseaux de transports en commun : aujourd'hui, il n'est pas satisfaisant et notamment au niveau des horaires et des cadences : faire le lien avec les besoins des habitants,
- Au manque de prise en compte dans le projet des nuisances sonores liées à la circulation.
- Vitesse difficile à gérer : nécessité de mettre des ralentisseurs à certains endroits afin de limiter la vitesse à 30 Km/h.

- **La nature et le cadre de vie**

- Aux choix faits en matière de densité végétale : des espaces verts ne sont pas arborés : il faut développer et améliorer la densité végétale entre les constructions, par exemple.

- **Autres sujets évoqués**

- Au fait que les aménagements sportifs ne soient pas adaptés à l'affluence croissante des sportifs.
- Aux nuisances lumineuses trop importantes la nuit : on peut faire des économies d'énergie.

2.3. Les éléments complémentaires à prendre en compte

Les participants souhaitent :

- **L'habitat et l'urbanisme**

- Concernant le logement social, qu'une étude soit réalisée en partant de l'habitat existant afin d'établir une classification sociale sur le territoire de Parempuyre.
- Que la nécessite de continuer à dynamiser le centre-ville soit prise en compte tout en respectant son identité.

- **Les déplacements**

- Globalement, que la sécurité des piétons soit améliorée,
- Que soit pris en compte le fait qu'il y a trop de bus vides qui circulent sur la commune.
- Que soit pris en compte le problème de circulation au niveau du « tourne à gauche » situé à Landegrand : il ne convient pas.
- Que soit prévue une piste cyclable entre Parempuyre et Blanquefort.
- Que soient envisagées une sécurisation et une signalisation près des voies vertes afin de limiter les dangers pour les piétons et vélos.

- **Le développement économique et l'emploi**

- Que le commerce de proximité soit développé,
- Que les entreprises se développent le long des quais.
- Que l'offre économique soit développée en cohérence avec l'accueil d'une population nouvelle : équilibre à trouver entre population/emplois/loisirs

- **La nature et le cadre de vie**

- Que les espaces naturels autour du bourg soient accessibles à tous : ouvrir certains chemins privés, développer la boucle verte.

- **Autres sujets évoqués**
 - o Que les équipements sportifs de la plaine des sports soient développés : ils sont, aujourd'hui, inadaptés

2.4. **Les questionnements posés par les participants**

- La commune a-t-elle les terrains suffisants pour accueillir de nouveaux logements sociaux (SRU passage de 20 à 25%) ou cela devra-t'il se faire sur des terrains privés, pourra-t-on limiter le regroupement des habitats sociaux ?
- Quid de la zone économique de Grattequina ?
- Le débit internet supportera-t-il l'augmentation du nombre de constructions ?
- Le PLU réglemente le nombre de stationnement par logement. Comment lutter contre la voiture qui n'est pas rentrée sur la place créée ?

3. Conclusion de Madame la Maire

Pour conclure **Madame la Maire** remercie vivement les participants pour leurs riches contributions au cours de cette réunion.

Elle souhaite, ensuite, revenir sur quelques thèmes abordés au cours des échanges tels que les transports, les logements sociaux, la vente des terrains, le cadre de vie et la zone économique :

- **Les transports/circulation/stationnement** : Concernant la piste cyclable entre Parempuyre et Blanquefort, elle précise que les travaux ont débuté. Elle insiste sur le fait de la nécessité d'améliorer la sécurité des voies sur le territoire communal et précise que c'est une compétence communautaire. Concernant, le stationnement, elle indique que selon elle, il faut réfléchir à une politique du stationnement en essayant d'établir des règles les plus appropriées possibles au contexte de la commune et penser simultanément le développement des transports en commun. C'est aussi une question de citoyenneté, elle rappelle l'action de la commune en faveur du covoiturage pour soutenir l'évolution des comportements avec des places spécifiques sur le parking du pôle multimodal.
Concernant le Tram-Train du Médoc, les transports sont un thème dominant du projet métropolitain qui fonde le PADD du PLU 3.1, l'extension du réseau de tramway en fait partie, mais elle ne peut se faire que progressivement d'où sa progression d'abord jusqu'à Blanquefort avant de venir ensuite jusqu'à Parempuyre. La volonté de Parempuyre de le faire venir jusqu'à son pôle multimodal est prise en considération et l'étude de cette option est actée dans le SDODM. Le Tram-Train à Parempuyre, à terme, est dans la suite logique de son aménagement.
- **habitat/urbanisme** : Madame la Maire souhaite apporter une précision sur le projet des gravières, c'est une réhabilitation dans un souci de préserver la nature très présente dans le PLU 3.1. Concernant la construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, elle précise qu'il n'y a pas de terrains disponibles sur la commune. Concernant, le projet à Fontanieu, elle insiste sur la nécessité de réserver de la place pour quelques activités commerciales afin de réussir une mixité sociale et fonctionnelle.
- **Développement économique** : Madame de François rappelle que la zone économique de Blanquefort est à 15 min de Parempuyre : « c'est à considérer comme une chance ».
- **Autres sujets** : Concernant le numérique, elle précise que la fibre optique arrivera à Parempuyre en 2014, d'abord sur les secteurs les moins bien desservis, puis son déploiement se poursuivra sur le reste de la commune hors secteurs très isolés.